



DAFPIC/17-733-10 du 06/03/2017

APPEL A CANDIDATURE POUR POSTES DE COORDONNATEURS D'UFA DU CFA REGIONAL DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Note de service n°94-148 du 13 avril 1994 (éducation nationale : DLC B3, DPE)

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme VALERY - Tel : 06 83 79 54 86 / 04 42 90 41 15

Conditions de recrutement

Etant investis d'une responsabilité dans le domaine pédagogique, les coordonnateurs doivent répondre aux mêmes conditions de nomination que celles exigées pour les directeurs de CFA (article R116-27 du Code du Travail). Etre titulaire d'un diplôme ou titre au moins équivalent à un diplôme de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur général ou technologique et avoir accompli, pendant cinq ans au moins des fonctions d'enseignement. Toutefois, cinq années d'activité professionnelle suffisent, si l'intéressé est titulaire d'un diplôme du second cycle de l'enseignement supérieur. De plus, ces dispositions ne sont pas opposables aux personnels de CFA en fonction antérieurement au 30 janvier 1988.

Missions du coordonnateur

Placé sous l'autorité de la directrice du CFA régional de l'académie Aix Marseille, le coordonnateur doit être son conseiller pour l'apprentissage. Il contribue à la conception et à la mise en œuvre du projet d'établissement du CFA. Il est chargé de :

• **L'organisation des activités des équipes pédagogiques.**

En interne :

- Assurer l'accueil et le suivi des apprentis pendant leur formation et préparer leur devenir dans le cadre de leur insertion professionnelle,
- Conseiller et seconder le ou les chefs d'établissement sur tout ce qui relève de l'apprentissage,
- Organiser la formation et coordonne les activités en relation avec les exigences de la pédagogie de l'alternance.
- Animer les équipes de formateurs.
- Organiser et mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en entreprise et en UFA et en assurer le suivi sous l'autorité du chef d'établissement.
- Initier la construction et la mise en œuvre du projet pédagogique des UFA en responsabilité.
- Analyser les besoins en formation du personnel enseignant et élaborer un plan de formation.

En externe :

- Organiser et animer les réunions avec les maîtres d'apprentissage et les entreprises tutrices,
- Etablir et optimiser les relations avec les partenaires institutionnels et professionnels,
- Travailler en concertation avec les corps d'inspection de l'orientation et de l'apprentissage,
- Assurer des missions transversales avec le CFA régional de l'académie Aix Marseille.

- **La coordination pédagogique**
 - Animer les comités de liaisons.
 - Suivre le carnet de liaison entreprises/apprentis.
 - Travailler sur le projet pédagogique global de l'UFA en lien l'équipe pédagogique et les entreprises.
 - Mettre en œuvre une cellule de recrutement des apprentis, vérification de la motivation et des prérequis vis-à-vis de l'objectif du diplôme.

- **La coordination fonctionnelle**
 - Proposer et animer une dynamique de recherche de taxe d'apprentissage.
 - Animer une stratégie de recrutement.
 - Mettre en place des contrats d'apprentissage avec les partenaires institutionnels.
 - Gérer des plannings, emplois du temps, inscriptions aux examens et ceci pour les différentes promotions.
 - Suivre les effectifs : présences / absences, notification aux entreprises, aux familles et en EPLE.
 - Surveiller les apprentis en formation (vie scolaire).
 - Régler les conflits et problèmes liés aux contrats d'apprentissage
 - Visiter les entreprises partenaires et recherche de nouvelles entreprises.

- **La gestion administrative**
 - Créer et gérer des bases de données informatiques sur l'application spécifique du CFA
 - Créer et suivre des tableaux de bord, des requêtes statistiques, des plannings de présence et des bulletins trimestriels, met à jour et adapte le livret d'apprentissage.
 - Rédiger et saisir des courriers et des documents administratifs afférent à l'UFA/CFA.
 - Accueillir et assurer une permanence téléphonique vis-à-vis des employeurs, des familles et des partenaires.
 - Classer, archiver, gérer les demandes de fournitures et de matériel pédagogique.

Profil du poste

Un personnel de catégorie A capable de :

- Organiser, planifier, programmer une formation et son dispositif d'alternance.
- Décrypter et mettre en œuvre un référentiel de diplôme.
- Conduire et d'animer une réunion à caractère pédagogique d'un groupe de formateur, d'un groupe de maîtres d'apprentissage.
- Ecouter, de guider les apprentis dans leurs projets.
- Recueillir et gérer toutes les informations institutionnelles relatives à la structure du CFA et des UFA, aux métiers, à l'emploi et aux conventions collectives.
- Informer les apprentis sur leurs droits.
- Communiquer sur le rôle et les objectifs du CFA en matière de formation.
- Rendre compte au directeur de l'UFA des actions menées dans le cadre de sa mission.
- Contrôler l'application des consignes et des procédures.
- Préparer des projets.
- Prévoir et gérer les moyens.
- Organiser des manifestations de communication.
- Connaître le code du travail.
- Prévoir les besoins en formation par rapport à l'emploi.
- Participer à la recherche de contrat d'apprentissage.

Avec des compétences

- **relationnelles (Savoir Etre)**
 - Autonomie, sens de l'initiative et force de proposition.
 - Qualités relationnelles et externes.
 - Capacité d'analyse prospective et de régulation de problèmes, capacité à gérer les priorités.
 - Sens du contact et de l'accueil, diplomatie.
 - Rigueur et discrétion.

- **techniques (Savoir Faire)**
 - Management d'une équipe pédagogique.
 - Connaissance du monde de l'entreprise.
 - Maîtrise de l'outil informatique.
 - Organisation et méthode.

Conditions d'emploi

Affectation sur poste académique spécifique, avec une convention de mise à disposition d'un agent de l'Education nationale auprès du groupement d'intérêt public de la formation continue et de l'insertion professionnelle (GIP-FCIP) de l'académie d'Aix-Marseille.

Localisation : siège administratif de l'UFA. De nombreux déplacements à prévoir dans le cadre d'ordre de mission permanent pour assurer entre autre les liaisons CFA / UFA.

Rémunération

Le salaire net mensuel correspond à celui de l'échelon et du grade au moment de la prise de fonction auquel s'ajoute une Indemnité de Mission Particulière Académique (IMPA). La mission est d'une durée d'un an renouvelable. Un rapport d'activité annuel sera établi chaque fin d'année scolaire.

Acte de candidature

Auprès de la délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC).

L'envoi des candidatures, s'effectue par voie postale à :

Délégation Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue
à l'attention d'Elisabeth VALERY directrice du CFA de l'académie Aix-Marseille.

RECTORAT de l'Académie d'Aix-Marseille
Place Lucien PAYE
13621 Aix-en-Provence cedex 1

Adresser un CV et une lettre de motivation par voie hiérarchique
AVANT le 07 avril 2017 (cachet de la poste faisant foi)

Les candidats retenus seront convoqués pour un entretien dont la date leur sera communiquée ultérieurement.

La personne à contacter pour des renseignements sur le poste est : Madame Elisabeth Valery,
elisabeth.valery@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille